



Un accompagnement pour saisir le moment opportun

Action concernée : « Acteurs Dedans-Dehors », **Axe : Accès aux droits**

Investigateur-coordonateur du projet : Madame Guéda Gadio, docteur en sociologie et diplômée en criminologie.

Collaborateurs du projet Kairos : Guéda Gadio (Réseau-Kikiwi), Florence Huber (Praticien hospitalier), Bertrand Laplaza (Directeur du SPIP),

Gestionnaire du projet : Le Réseau-Kikiwi

Membres du copil de cette action : le SPIP, le Réseau-Kikiwi, le Comede, l'UCSA

Date : 28 mars 2018

Sont présents :

Mme Céline Defranoux, directrice détention ; Mme Rachel Thérèse, CCAS Cayenne ; Mme Line Atticot, CCAS Matoury ; Mme Mylène Pauillac, Action sociale de proximité – CTG ; Mme Fanny Gras, Comede ; M. Bertrand Laplaza, SPIP ; Mme Marion Frenay, CDAD ; Mme Marion Villard, COREVIH ; Mme Estelle Jacoud, COREVIH / ARS ; Mme Olivia Asselas, Action sociale de proximité – CTG ; Mme Lyse Rocher, CIMADE ; M. Laurent Sochas, TGI ; Mme Isabelle Lorre, Médecins du Monde ; Mme Gueda Gadio, Kairos.

Sont excusés :

Mme Sandrine Privat, Pôle Emploi ; Mme Cécile Dipp, défenseur des droits ; M. Eugène Roy-Lareintry, CGSS ; M. Edouard Hallet, COREVIH ; Mme Lucie Curet, CIMADE ; Dr Florence Huber, la Croix-Rouge ; Dr Agathe Pastré, UCSA ; M. Patrick Chevrier, TGI.

Le 28 février 2018 a eu lieu la réunion d'un COPIL réunissant Guéda Gadio (sociologue et chef de projet), Fanny Gras (chargée des actions du Comede Guyane), Florence Huber (praticien hospitalier), Agathe Pastré (médecin généraliste à l'UCSA) et Bertrand Laplaza (Directeur du SPIP de Guyane), afin de traiter de la mise en place d'un groupe d'acteurs intervenant avec le public carcéral.

La mise en place de 4 commissions a été proposée :

- **Prévention et réduction des risques en détention.**
- **Accès aux droits en détention.**
- **Accès aux soins en détention.**
- **Préparation à la sortie dedans-dehors**

Afin de favoriser l'échange et la mutualisation des connaissances, ce Copil réunira un groupe interdisciplinaire et dynamique d'acteurs de Guyane. Cette mise en relation, permettrait de croiser les regards et donc d'apporter des solutions qui répondraient aux besoins et attentes de

tous. Il a été prévu que les réunions des différentes commissions aient lieu en mars, avec comme ordre du jour commun :

- Recensement des difficultés rencontrées.
- Définir ensemble les objectifs opérationnels du groupe de travail.

A l'issue des quatre rencontres, une restitution aura lieu devant l'ensemble des acteurs constituant les groupes. Cette rencontre permettra de définir le rythme des réunions des commissions à venir et cela, dans le respect des envies exprimées par les participants.

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de la rencontre portant sur **l'accès aux droits** au centre pénitentiaire de Remire-Montjoly.

I. Recensement des difficultés rencontrées.

Aspects positifs	Aspects négatifs	Quelques pistes proposées
<p>Permanences CDAD 2 fois par mois sur rdv : 224 personnes reçues en 2017 [statistiques en PJ].</p> <p>Projet de circulaire qui donnera au SPIP les moyens de faire les photos / numérisation pour réaliser les cartes d'identité / passeports français (transfert de compétence de la Préfecture).</p> <p>Mise en place de la Commission Expulsion (COMEX) à compter de mai : avis consultatif des magistrats après enquête sociale faite par le SPIP (quid des personnes non incarcérées ?); l'objectif étant d'évaluer l'opportunité d'une expulsion.</p>	<p>Droit au séjour des étrangers : difficile pour les personnes incarcérées de réunir les documents nécessaires.</p> <p>Des contraintes structurelles : l'exigence de dépôt physique par la Préfecture des demandes de carte de séjour + l'exigence de convocation à la Préfecture pour qu'un JAP laisse sortir, rendent l'accès à la démarche difficile.</p> <p>Pas d'aménagement de peine si le détenu n'a pas de carte de séjour.</p> <p>Communication difficile entre l'UCSA / l'UFPI / l'UMCRA / le greffe, ce qui restreint les droits des personnes en vue d'être éloignées et peut entraîner des ruptures de soins des personnes ayant des maladies chroniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - peu de passages de sortants de prison au CRA - le greffe communique avec la PAF avant la sortie mais n'a pas les informations médicales 	<p>Fluidifier le protocole pour que les personnes puissent sortir déposer leur demande de carte de séjour directement en préfecture (ex. sortie sans convocation préfecture, sur demande greffe et sous réserve de la bonne conduite du détenu).</p>

<p>Dans les 48 h de l'incarcération (et commissions tous les mardis matin), information des détenus et remise de livrets gratuits (cahier JAP sur aménagement de peine en cours de traduction notamment).</p> <p>Mise en place d'un canal vidéo qui proposera des contenus / interviews sur des sujets particuliers dans plusieurs langues.</p> <p>Des écrivains publics sont rémunérés.</p> <p>Réunions collectives organisées par le JAP sur l'aménagement de peine.</p>	<p>Difficulté d'accéder à la protection maladie dans le centre pénitentiaire : cela pose des problèmes lorsqu'il y a hospitalisation mais aussi lorsque les personnes ont des TIG à effectuer (absence de cotisations salariales faute d'un numéro de sécurité sociale) ou encore lorsque les personnes sont âgées (pas d'accès à une auxiliaire de vie).</p> <p>Difficultés d'accès à la protection maladie + CMU-C ou AME lors de la sortie du CP.</p> <p>Le JAP ne peut pas couvrir seul tous les besoins d'informations sur l'aménagement de peine.</p>	<p>Lorsqu'il y a hospitalisation, voir avec l'assistante sociale du service concerné si elle peut favoriser l'ouverture des droits à la personne détenue.</p> <p>Projet de traçabilité des requêtes dès le dépôt dans la boîte aux lettres jusqu'à la réponse apportée au détenu.</p> <p>Faire des réunions d'information sur différents droits portés par des acteurs divers, afin que les détenus puissent effectuer leurs démarches.</p>
--	---	---

II. Objectifs de la commission accès aux droits :

- Améliorer la coordination des acteurs pour un accès effectif au droit au séjour et à la protection contre l'éloignement / expulsion.
- Fluidifier l'accès à la protection maladie des personnes détenues et préparer leur affiliation à la sortie du CP.
- Mettre en place des outils divers adaptés pour transmettre aux détenus une information sur l'accès aux droits (entre autres, le canal vidéo).
- Compiler le cadre législatif, les décrets et différents protocoles afin de favoriser le rapprochement des pratiques à la norme.

➔ Les participants proposent que la commission 'accès aux droits' se réunisse toutes les 6 à 8 semaines pour avancer sur l'atteinte des différents objectifs.

Guéda Gadio, Chef de projet de Kairos-volet détention

gueda.gadio@kairos.gf
06.94.43.85.56